

Les familles modestes dans la métropole toulousaine : la dialectique fixité – mobilité à travers le logement et les loisirs

Fabrice Escaffre, Lionel Rougé et Paul de Sorbier (Doctorants)
en collaboration avec M.C. Jaillet et C. Thouzellier
CIRUS-CIEU, UMR 5193, Université Toulouse Le Mirail.

Cette communication s'appuie sur des recherches doctorales en cours. Elle propose une lecture de la segmentation sociale de l'agglomération toulousaine, en se focalisant sur ses habitants les plus modestes. L'analyse s'inscrit dans la lignée des travaux récents sur « la ville à trois vitesses »¹, principalement sur la notion de « relégation »², entendue comme le résultat du processus de recompositions des dynamiques sociales en cours et de leur inscription territoriale.

Les trajectoires résidentielles de ces ménages sont étudiées à partir de l'analyse de l'offre de logement à laquelle ils peuvent prétendre. Sont aussi posées les questions de l'influence de l'intercommunalité sur l'offre publique de logement social, puis celle de l'impact spatial et humain des dispositifs financiers favorisant l'accession sociale à la propriété.

Ainsi la localisation résidentielle des ménages à faible revenus semble se concentrer dans deux types d'espaces bien spécifiques : soit les quartiers de grands ensembles du type du Mirail, soit des zones périurbaines lointaines. Les premiers occupent aujourd'hui des positions relativement proches du centre ville et de certains pôles d'activités. Les seconds, à l'inverse, en sont très éloignés. En tenant compte de cette différence, l'analyse présente les territorialités, en particulier celles liées aux loisirs, dans ces deux types d'espaces et ce qu'elles expriment d'une marginalisation sociale.

Enfin, après l'étude de l'offre résidentielle et de certains aspects des modes de vie de ces familles, l'observation des écarts ou des contradictions entre territoires de gestion et territoires de vie permet de proposer quelques pistes de réflexion tentant de mieux prendre en considération les spécificités de ces lieux de vie.

1.L'offre de logement pour les familles modestes

1.1. Qu'entend-t-on par familles modestes et où sont-elles dans l'agglomération ?

Par le qualificatif de modestes, nous entendons ici les ménages dont le revenu par unité de consommation serait, en 1999, compris entre 610 et 1100 euros. Ce niveau de vie résulte de la

¹ COLLECTIF, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n°303, 2004

² J. DONZELOT, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », in *Esprit*, op. cit., p.14

conjugaison de trois déterminants : la structure familiale du ménage, le nombre de personnes apportant des ressources dans le ménage et la position professionnelle de ses membres. Ainsi à niveau de vie égal de 1100 euros correspond un revenu disponible de 1665 euros par mois pour un couple sans enfants et de 2331 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans³. Nous centrerons ici notre observation et analyse sur les ménages au profil socio-familial suivant : couples avec ou sans enfants et familles monoparentales appartenant aux groupes sociaux : ouvriers, employés et couches inférieures des professions intermédiaires. Pour ce type de familles modestes l'offre de logement ne se compose aujourd'hui que d'une seule alternative, la location dans le parc collectif privé ou en HLM des tissus urbains d'après-guerre ou l'accession dans le parc privé en individuel en lointaine périphérie⁴.

1.2. L'offre publique de logement social

L'Etat, l'agglomération et les agglomérations toulousaines

Face à la division sociospatiale croissante des espaces urbains, le gouvernement Jospin a édicté un nouveau cadre institutionnel avec les lois Chevènement (Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale), Voynet (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, LOADDT), et SRU (Loi solidarité et renouvellement urbain). Le dispositif constitué par ces trois lois apparaissait cohérent en se montrant complémentaire dans l'approche des territoires fonctionnels. Il obéissait à un effort de rationalisation en reconnaissant l'agglomération comme territoire pertinent pour la gestion publique locale, et notamment pour les questions de logement. Mais en pratique, cette rationalisation revêt différentes acceptions selon le point de vue des lois. Ainsi, on observe qu'au territoire pragmatique des communautés d'agglomération (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), se superposent ceux relatifs aux politiques sectorielles (les différents périmètres contractuels de la politique de la ville par exemple) et ceux de la planification (SCOT). Cette complexité qui découle de la lecture faite au niveau local des recommandations du législateur en matière de coopération se trouve être illustré par la situation toulousaine où le mouvement en direction de l'intercommunalité semble buter sur les questions liées à la solidarité et notamment sur celle du logement social. D'un point de vue formel, l'agglomération (Grand Toulouse) "bénéficie" d'un PLH (Programme local de l'habitat) central, aux objectifs peu ambitieux, au quel s'ajoute deux autres périmètres compétents en matière de politique de l'habitat (SICOVAL et Communauté d'Agglomération du Muretain).

On peut en effet concevoir la construction politique toulousaine sous l'angle de l'expression des égoïsmes municipaux. L'aire urbaine contient trois communautés d'agglomération, de nombreuses communautés de communes et des communes qui demeurent « isolées » (voir carte d'illustration en fin de texte). Le périmètre fonctionnel défini par l'INSEE se destine par ailleurs à accueillir plusieurs SCOT qui tiendront compte de cette « géopolitique locale ». Ce paysage politique et territorial peut toutefois s'analyser comme une tentative pragmatique d'apprentissage de l'intercommunalité qui aurait le mérite de ne pas anéantir toute coopération par l'institutionnalisation des rapports de force au cœur d'une seule et même structure⁵. L'éclatement apparent permet en fait un fonctionnement souple qui offre des

³ O. GUILLEMIN & V. ROUX, « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », *Données sociales*, 2002.

⁴ C. GUILLY & C. NOYE, *Atlas des nouvelles fractures sociale en France. Les classes moyennes oubliées et précarisées*, Autrement, 2004

⁵ P. ESTÈBE, M.C. JAILLET, « L'agglomération toulousaine a-t-elle jamais été moderne ? » in *Sud-Ouest Européen*, n°4, 1999.

scènes politiques locales ponctuelles : la conférence de l'aire urbaine concernant la réflexion sur les SCOT, le contrat de ville qui associe deux communautés d'agglomération et une commune « isolée ».

Ce système peu contraignant montre peut-être ses limites notamment lorsqu'il se confronte aux questions sensibles du point de vue politique. Devant à la fois répondre aux exigences de leurs populations et aux différents principes de la loi SRU, les maires proposent des politiques communales en matière de logement social : l'effort en direction de la construction de nouveaux logements est timide et les populations qui en bénéficieront seront prioritairement des habitants de la commune. Alors que la CIL (Conférence Intercommunale du Logement) peine à réunir ses membres et que plusieurs PLH coexistent, la mutualisation des parcs de logements sociaux n'est pas à l'ordre du jour dans l'agglomération toulousaine et encore moins au-delà.

Les agglomérations toulousaines, la ville centre et les communes périurbaines

Interroger les maires de la périphérie toulousaine, au sujet du logement social, permet effectivement de redonner poids à l'échelon communal et de laisser de côté l'Etat et ses discours sur le rôle que doivent tenir les agglomérations. Les élus se montrent timides tant dans la construction de logements sociaux que dans la façon de les peupler. Ils se légitiment en mettant en avant le rapport de force que leur impose la population par leurs réactions « Nymbistes ». L'appartenance politique n'est pas vraiment un élément de discrimination dans les politiques proposées. À de rares exceptions près, les élus de « gauche » se montre solidaires, d'un point de vue idéologique, des recommandations de la loi SRU, mais les actions qu'ils mettent en œuvre en matière de construction de logements sociaux se montrent tout aussi frileuses que celles de leurs homologues de « droite ».

Cependant, les élus se servent de la loi SRU. Les uns pour légitimer « l'obligation » de mener une politique du logement social par la nécessité légale liée à la loi, c'est-à-dire qu'ils en feront ressortir l'aspect contraignant auprès de populations plutôt « réfractaires à la mixité ». Les autres disent se servir de la loi pour peser sur les promoteurs ou sur les populations, mais dans l'objectif d'obtenir leur adhésion à une politique active en matière de logements sociaux : « *on a un argument politique qui souvent est insuffisant, alors la loi permet de faire pression* ».

Conformément à la loi SRU, la tendance est bien, dorénavant, de systématiser la présence de 20 % de logements sociaux dans chaque opération d'urbanisation nouvelle. S'il s'agit d'une avancée notable, ce rythme de construction ne permettra ni de combler le déficit en logements sociaux accumulé, ni de favoriser une solidarité d'agglomération. En effet, les entretiens réalisés renseignent sur le fait que les élus savent maîtriser le peuplement de « leur parc » de logement social et ainsi se « détourner » de l'objectif de cohésion socio-urbaine d'agglomération. Par le contrôle de l'attribution des logements, ils se donnent ainsi les moyens de loger principalement leurs concitoyens (personnes âgées, familles monoparentales, jeunes s'engageant dans la vie active, etc.).

Dans l'agglomération toulousaine essentiellement, le schéma à l'œuvre est donc celui d'une mosaïque composée de petits parcs de logements sociaux communaux, étanches les uns des autres, tout particulièrement celui de la ville de Toulouse qui connaît un taux de rotation de plus en plus faible. Alors que la question de la relégation ne constitue pas une problématique d'agglomération, les populations résidant dans les logements sociaux, ou privés mais dégradés, demeurent assujetties à une localisation contrainte. Dans un tel contexte, en

particulier pour les familles modestes de ces « quartiers dont on parle » et désireuses de les quitter, on peut se demander quelles sont les stratégies à mener alors que tout recours au parc social de périphérie apparaît illusoire. Il reste le marché privé et le périurbain lointain, cet « envers du décor » selon Philippe Estèbe, « composé de communes cumulant les handicaps : peu ou pas de taxe professionnelle et des habitants dont les revenus sont largement inférieurs à la moyenne de l'aire urbaine »⁶.

1.3. L'accèsion à la propriété des familles modestes

Lorsque les familles modestes s'installent « loin de la ville » pour fuir, certes comme de nombreux périurbains, le bruit et la pollution, mais surtout et avant tout un environnement physique et social avec lequel elles ne veulent plus être assimilées, elles semblent prises en tenaille entre d'un côté une politique d'accèsion sociale qui les « tirerait vers le haut » et une action publique qui décline de plus en plus vers le bas les formes d'habitat spécifiques. Il s'agit, en effet, par cet outil d'accèsion sociale qu'est le PTZ de faire évoluer les schémas d'accèsion dans un contexte caractérisé par une inflation maîtrisée, des parcours professionnels plus bousculés, des structures familiales plus instables et des mouvements du prix du logement plus accusés (en particulier depuis quelques années).

La combinaison entre d'un côté la relance de l'accèsion sociale et de l'autre la baisse des taux d'intérêt, a permis à nouveau à des familles de condition modeste de se lancer dans l'aventure de la maison individuelle, mais en leur imposant de fortes contraintes. Le désir de maison individuelle, d'après les dernières enquêtes tant de l'INSEE⁷ que du CREDOC⁸, reste encore très prégnant auprès des ménages Français et il apparaît encore plus fort pour des familles souhaitant sortir d'un parc locatif social ou assimilé qui s'est fortement dégradé. Comme les réformes précédentes, il s'agit de désengorger le parc locatif en favorisant l'accèsion sociale des locataires HLM. Destiné à prendre en compte les leçons de l'échec des PAP, ce nouvel outil de financement de l'accèsion reste pourtant fortement influencé par les objectifs de la réforme de 1977 dans un contexte où l'assurance d'une promotion sociale s'est grippée.

A ce titre, les travaux de l'ANIL⁹, confirment la tendance à l'accroissement de la part des familles modestes et très modestes dans l'accèsion à la propriété. Globalement, 44 % des accèsions sont le fait de ces catégories (16 % de « très modestes » et 28 % de « modestes »)¹⁰. Les résultats de ce travail montrent également une baisse du montant de l'apport personnel, souvent remplacé par un prêt complémentaire, ce qui sous entend une augmentation de l'endettement. Ils reconnaissent l'effet solvabilisateur du prêt à taux zéro : « l'augmentation de la capacité d'endettement a permis à certains ménages (parmi les plus modestes) d'accéder à la propriété alors que, dans les conditions précédentes, ils ne

⁶ P. ESTEBE, « Le périurbain à l'écart des « grandes manœuvres » territoriales », *Pouvoirs Locaux*, n°56, 2003, p.30.

⁷ A. JACQUOT, De plus en plus de maisons individuelles, *INSEE Première*, n° 885, février 2003, 4 p.

⁸ S. DJEFAL & S. EUGENE, *La maison individuelle : vision des élus et des Français*, UNCFI, CREDOC, juin 2004.

⁹ ANIL, « les projets d'accèsion étudiés dans les ADIL en 2002 », *Habitat Actualités*, n°84, 2003

¹⁰ On entend là par ménages modestes, ceux dont les revenus ne dépassent pas les plafonds d'éligibilité au PTZ. Cependant, ces plafonds variant en fonction de la situation géographique et du type de ménage nous retiendrons ici les critères de l'INSEE. Le calcul approché du revenu par unité de consommation permet de répartir les candidats à l'accèsion en quatre catégories : « très modestes » (moins de 671 €/mois), « modestes » (de 671 à 1007 €/mois), « aisés » (1007 à 1442 €/mois), « très aisés » (1442 €/mois ou plus).

*l'auraient sans doute pas pu ou auraient différé l'opération »*¹¹. La conséquence en est un allongement mécanique des prêts principaux observés depuis deux ans. Cette tendance traduit, d'après eux, « *une confiance des ménages dans l'avenir et marque un changement notable par rapport à la réticence devant un engagement de très longue durée, qui a caractérisé la majeure partie des années 90* ». Mais cela peut aussi traduire, comme le suggère D. Béhar et R. Ballain, un repositionnement de l'accession à la propriété pour une partie des ménages, auprès desquels elle ne serait plus qu'une direction possible au changement de logement. « *Ainsi, certains ménages vont survaloriser l'accession comme facteur de sécurité sans disposer des moyens nécessaires pour faire face aux charges de préservation du patrimoine...* »¹² et sans forcément avoir intégré les contraintes de leur localisation.

Les évaluations qui ont pu être faites des effets du prêt à taux zéro ont bien mis en évidence sa contribution à la poursuite de l'étalement urbain¹³, et donc au maintien d'un modèle centre-périphérie pour certaines catégories de ménages, même si, comme le rappelle un rapport récent du Conseil Général des Ponts et Chaussées¹⁴ corrélation ne vaut pas causalité. Les causes principales de l'étalement sont à rechercher du côté de l'offre, c'est-à-dire du droit des sols, de la régulation des prix fonciers, du mythe de la maison individuelle comme garante d'une intégration sociale réussie et de l'organisation des déplacements. Le redéploiement des projets résidentiels dans les communes de plus en plus périphériques aux agglomérations sera renforcé en 1998 avec la restriction du prêt à taux zéro aux primo-accédants. A ce titre, un travail mené par l'AUAT¹⁵ sur l'impact du PTZ dans l'aire urbaine toulousaine confirme bien que la géographie qu'il dessine est très proche de celle qu'avaient engendré les PAP.

1.4. Les effets de cette politique sur les ménages modestes attiré par l'accession à la propriété

Pour les familles interrogées¹⁶, résidents en périurbain lointain et provenant pour une partie d'entre elles des quartiers d'habitat social, non seulement l'accession ne semble pas avoir été préparée financièrement, mais la décision est prise en dépit d'une conjoncture relativement défavorable (un seul actif stable dans le ménage, une sécurité de l'emploi limitée, absence d'un deuxième véhicule ou de permis automobile, ...). En effet, pour elles, le désir d'acquisition de « *sa maison à soi* » se cristallise dans le souci de se séparer socialement et géographiquement des groupes côtoyés lors du passage en ville et considérés comme privés d'un horizon socio-résidentiel. Il s'agit alors d'engendrer par cette accession, une rupture avec un substrat urbain et social symbolisé par le HLM. Ce départ porte certes en lui les germes d'une vie en maison individuelle en propriété, mais il permet surtout de quitter cette banlieue, « *l'environnement de là-bas, ..., Chicago* » et « les immigrés » ; de fuir.

¹¹ B. VORMS, « Les tendances de l'accession à la propriété. Le constat des ADIL », in <http://www.anil.org>, mars 1999.

¹² D. BEHAR & R. BALLAIN, « Vingt ans après la réforme de 1977, refonder la politique du logement », in *Fondations*, janvier 1998, <http://www.acadie-reflex.org>

¹³ R. SECHET & P. QUINTIN, « Prêt à taux zéro et mobilités résidentielles : le cas de l' Ille et Vilaine », in *Mobilités spatiales. Une question de société*, A. HAUMONT & P. LASSAVE (Dir.), L'Harmattan, Col. Habitat et Sociétés, 2001, p.7-20

¹⁴ F. WELLHOFF, *Effets du prêt à taux zéro sur le développement des territoires périurbains et ruraux*, CGPC, METLTM, 2004

¹⁵ AUAT, *L'impact du prêt à taux zéro sur l'aire urbaine de Toulouse*, DGUHC, 2000

¹⁶ L. ROUGE, *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain : les « captifs » du périurbain ?*, thèse en cours en géographie-aménagement, CIRUS-CIEU, UTM. Voir aussi, L. ROUGE, « Les captifs du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie », in *Liens et lieux de la mobilité*, G. CAPRON, G. CORTES & H. GUETTAT (Dir.), Belin, Col. Mappemonde, à paraître

Difficile de distinguer lequel de ses motifs a le plus porté le projet. Dans tous les cas c'est une volonté de se différencier.

La réalisation du projet se fait dans le cadre d'un dispositif très contraint, peu maîtrisé et dicté par le budget disponible : recherche de taxes foncières faibles ; influence du constructeur qui, de fait, « choisi » la localisation du terrain, construction « minimale » sur des terrains sans qualités. La plupart se laissent alors « guider » par le promoteur qui propose un plan de financement sans que celui-ci puisse vraiment être négocié. Rétrospectivement, ce défaut d'implication dans le choix du prêt bancaire s'avère, parfois, difficile à accepter. La tension financière qui en résulte, comme nous l'ont avoué certaines personnes et comme le laisse penser la rapidité de rotation de certains pavillons, peut conduire à une situation dramatique (le retour en HLM, les expulsions, ...) pour les familles qui se retrouvent prises à la gorge par le surendettement.

Pour beaucoup, trop de conditions auraient pu faire échouer l'installation et comme on l'a vu précédemment, ils sont nombreux à souhaiter à tout prix quitter leur lieu de vie précédent ; la ville et l'appartement. L'offre en service ne semble pas avoir été considérée, ou sinon si peu, et leur arrivée dans des communes peu équipées s'explique essentiellement par la faiblesse du prix du terrain et des taxes afférentes. Leur installation est alors dictée par un ensemble de compromis ; la possibilité de construction, la faiblesse des impôts fonciers et l'influence du promoteur. Un compromis si fortement intégré et accepté qu'il permet alors de gommer les contraintes de cet éloignement à la localisation fortuite : « *On est tombé ici par hasard* » (H, 42 a, Ouvrier, Le Lherm), « *on a atterri ici complètement par hasard* » (H, 42a, Chômage, Lavernose Lacasse), « *c'est vrai qu'on n'a pas cherché à savoir vraiment où c'était situé, le terrain et le prix nous convenaient* » (H, 45 a, Employé, Poucharramet).

Dans cette figure là, comme dans celle des familles résidant dans les « quartiers de la relégation », la marge de manœuvre est réduite. Les accédants à la propriété privée mettent davantage en avant la « fuite » d'un secteur en particulier. C'est une démarche qui se construit moins dans « l'aller dans ou vers » un endroit singulier, que de « de ne plus être » dans un lieu précis. Pour les seconds, c'est le « non choix » qui domine. L'absence, ou la difficulté de maîtrise de cette mobilité résidentielle, ne reste pas sans incidences sur le rapport au logement. Cette localisation des ménages modestes dans l'aire urbaine, découlant de cette offre « binaire » de logement, a des effets sur leurs pratiques de l'espace et donc sur leurs modes de vie. Ces effets ne sont pas complètement identiques selon que l'on se trouve dans l'un ou l'autre de ces territoires, mais ils dessinent pourtant des figures sociales assez proches : « assignation à résidence ».

2. Les territoires des vie des ménages modestes

2.1. Les différentes formes de marginalisation (relégation)

Les grands ensembles et le périurbain lointain sont deux types d'espaces de la « relégation » telle que la définit J. Donzelot. Ils renvoient pourtant à des formes différentes de marginalisation.

Les premiers, sont principalement situés à Toulouse, il s'agit des quartiers du Grand Mirail, d'Empalot et des Izards. Ces territoires occupent cependant des positions relativement centrales au regard de l'étendue de l'aire urbaine (figure ?). De plus, avec la construction de la ligne A du métro, le Grand Mirail est aujourd'hui bien relié au centre ville. L'aménagement

de la ligne B améliorera la liaison avec le reste de la ville, des deux autres zones précitées. Ces localisations avantageuses, n'empêchent pas ces quartiers de connaître des processus de marginalisation se traduisant par une double stigmatisation. C'est en même temps le lieu et les populations qui l'occupent qui sont ainsi « marquées ». La localité et ses attributs, comme par exemple le code postal, cristallisent le rejet des populations peu favorisées résidant dans ces quartiers. Sans insister davantage sur ces mécanismes déjà largement étudiés, il est possible d'affirmer que les représentations des quartiers de grands ensembles à Toulouse traduisent l'existence de dynamiques de ségrégation urbaine qui vont de pair, par ailleurs, avec des logiques agrégatives. Ces dernières, étudiées par M.C. Jaillet¹⁷ à propos des résidences fermées et des lotissements pavillonnaires, se manifestent aussi par des regroupements à caractère « ethnique » qui s'observent aujourd'hui dans, mais aussi hors, des quartiers de grands ensembles¹⁸, dans certains ensembles pavillonnaires situés à leurs confins.

Les espaces périurbains lointains, et ceux qui y habitent, ne se trouvent pas exactement dans une situation identique. L'offre pavillonnaire périurbaine, répond à un besoin d'espace, de tranquillité, de commodité, de protection du groupe familial, fut-ce au prix d'une charge de déplacements automobiles très lourde, à assumer pour soi mais également pour l'ensemble des individus composant la famille et qui n'ont pas la capacité de se déplacer de manière autonome. A cette marginalité qui peut être qualifiée de spatiale s'ajoute les situations socio-économiques des familles s'y étant installées. Elles sont souvent à l'origine d'une « marginalisation » qui touche principalement les femmes sans emploi. Cette inactivité professionnelle ajoutée à l'éloignement physique dû à la localisation de la maison se traduit par une mise à l'écart sociale. Enfin, comme pour les grands ensembles mais plus localement, les lotissements regroupant ces populations sont souvent stigmatisés par l'entourage : des zones pavillonnaires voisines en passant par le village et au-delà.

Les deux points d'ancrage possibles des familles modestes dans l'aire urbaine toulousaine souffrent donc différemment d'un éloignement dans l'espace et dans la société locale. Pour appréhender justement l'impact de ce phénomène, nous avons fait le choix de centrer notre analyse sur les pratiques de leurs temps libre. Cette orientation s'explique par la volonté d'étudier les processus de division sociale de l'espace urbain dans leur complexité. La focalisation sur plusieurs pratiques des temps libres permet de prendre en compte la dialectique fixité-mobilité. Ainsi, la problématique de la mobilité comme celle des loisirs fournissent-elles des indicateurs qui élargissent la compréhension des modes de vie des familles modestes de l'habitat à l'habiter. Toutefois, en faisant le choix de se focaliser sur les usages des temps libres, nous occultons évidemment une catégorie de déplacements quantitativement importante, ceux liés au travail.

2.2. Les loisirs sportifs dans les grands ensembles

Les loisirs dans les grands ensembles sont marqués par la prégnance de pratiques mettant en jeu l'échelle du proche. Les pratiques commerciales quotidiennes, par exemple, se produisent largement à l'échelle du quartier. Elles y bénéficient en effet d'une offre adaptée du fait notamment de l'« ethnicisation » des commerces. Mais, au-delà de cette dimension, les habitants trouvent dans ces commerces des lieux de sociabilité basée sur des liens

¹⁷ M.C. JAILLET, « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit*, n°258, 1999

¹⁸ F. ESCAFFRE, M. ZENDJEBIL & D. ECKERT, « Lotissements d'immigrés » et territoires des loisirs dans l'agglomération toulousaine : entre appropriation inventive et fragmentation urbaine, *Mosella*, à paraître.

d'interconnaissance anciens. Pour autant, il serait réducteur de limiter leurs pratiques commerciales aux seuls usages des magasins du quartier, le centre ville et les zones commerciales de périphérie étant également fréquentées. Les déplacements vers ces lieux se font en général à plusieurs : en famille, entre femmes ou en petit groupe pour les jeunes. Ces « *mobilités groupales* »¹⁹ semblent témoigner d'une volonté de conservation d'une certaine forme de proximité même lorsque le déplacement induit l'éloignement du domicile.

En se penchant sur les loisirs sportifs des jeunes il est aussi possible de souligner la prépondérance des territoires de la proximité. Les localisations et les usages des « city stades », ces terrains de sport d'accès libre, dans les quartiers du Mirail et d'Empalot à Toulouse montrent avec force que l'« Opération J-sport » lancées en 1991 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas atteint ici les objectifs qu'elle s'était fixée²⁰. En effet, en suivant la vague de développement des pratiques sportives autonomes et en particulier du « streetball », cette initiative souhaitait renouveler les actions menées en faveur des jeunes des quartiers populaires. L'aménagement de lieux de loisir librement accessibles devait ainsi permettre la mise en place d'espaces de rencontre entre jeunes. Les rencontres ont bien lieu, mais comme les terrains sont installés au cœur des quartiers, au pied des immeubles, ils ne font jouer ensemble que des enfants ou des jeunes gens qui se connaissent déjà. Le constat établi pour les « city stades » peut être, par certains aspects, appliqué à l'animation socio-culturelle dans son ensemble. Celle-ci, en se cantonnant souvent à un nombre restreint d'activités, participe à l'homogénéisation de la culture ludique des enfants et des jeunes. Ainsi, la focalisation sur les pratiques liées à la culture hip-hop est parfois jugée par des professionnels de l'animation plus comme relevant davantage d'un enfermement que comme une possibilité d'ouverture.

Qu'il s'agisse des pratiques quotidiennes des adultes ou de celles des enfants et des jeunes, il convient donc d'insister sur le fait que dans les quartiers de grands ensembles, l'ancrage sur place certes non total, semble l'emporter sur la mobilité dans la mesure où cette dernière, soit se traduit par l'usage de lieux du quartier, soit emporte avec elle son image.

2.3. Les loisirs des périurbains lointains

L'espace périurbain est souvent présenté comme le domaine d'une « *ville à la carte* »²¹, d'individus qui utilisent les commerces et les services selon leurs besoins et jouent sur l'offre commerciale de l'ensemble de l'agglomération comme sur celle qui se trouve dans la proximité du domicile. Cette « ville au choix » s'exprime aussi dans le champ du temps libéré. En effet, les ménages revendiquent pour la plupart de nombreuses activités hors-travail qu'ils répartissent assez facilement sur l'ensemble de l'agglomération, toujours selon leurs besoins et leurs envies, en jonglant là aussi entre la commune de résidence, la proximité résidentielle, l'offre des centralités périphériques et celle de la ville centre de Toulouse. De telles pratiques peuvent être réalisées de manière individualisée ou plus familiale mais toujours dans le souci de l'autonomisation. Pour ces périurbains, loin d'être le simple lieu de résidence, la commune peut être un espace investi par toutes sortes de pratiques, relevant tant

¹⁹ A. BEGAG & ROSSINI, *Du bon usage de la distance chez les sauvageons*, coll. Point Virgule, Seuil, 1999, p.177

²⁰ F. ESCAFFRE & M. ZENDJEBIL, « Les limites d'un équipement sportif de proximité pour les jeunes "en difficulté" : les city stades à Toulouse », *Actes du Colloque Les jeunes en difficulté dans les politiques et dans la cité*, CNAM, 2004

²¹ Y. CHALAS, « Les figures de la ville émergente », in *La ville émergente*, G. DUBOIS-TAINE & Y. CHALAS (Dir.), Ed. de l'Aube, 1997, p.262

du nécessaire que des loisirs qu'ils savent transposer ailleurs quant elles ne sont pas réalisables ou pas à leurs goûts au lieu de résidence. Ainsi ils se constituent un espace social du temps libre basé sur la mobilité. Il n'y a donc aucune véritable rupture dans cette installation périurbaine.

Pour les ménages plus modestes et installés dans des communes plus éloignées de l'agglomération, souvent plus petites et moins bien pourvues en commerces, on observe une configuration spatiale dominante de proximité en direction des bourgs voisins, n'offrant le plus souvent qu'une gamme restreinte d'offres commerciales et de services. Leurs circulations sont alors soit circonscrites à un espace restreint. La plupart des déplacements s'effectuent dans un rayon faible autour du lieu de résidence, organisant une « *dépendance au local* »²², ou un déplacement mensuel est planifié. Ce dernier s'affranchit alors de la proximité et du coût et peut s'effectuer à grande distance. L'un comme l'autre se réalisent en famille et dans des « magasins discounts » afin d'éviter les tentations.

Cette restriction des « territoires du quotidien » en lien avec les lieux de la consommation domestique apparaît plus prégnante pour les pratiques du temps libéré. C'est en effet, sans doute, dans ce champ de l'expérience urbaine que se fait le plus la césure entre les deux figures ; celle des périurbains qui pratiquent la ville à la carte et celle des plus « contraints » dans leurs déplacements réduits, en quelque sorte, à la sédentarité. On peut à ce titre dégager des tendances fortes concernant l'usage du temps libre et y repérer des facteurs de différenciation permettant de distinguer des comportements plus urbanisés et plus mobiles que d'autres.

On observe d'une part, une réduction des activités en nombre et en fonction du coût d'accès, et une valorisation des activités liées au domicile et à l'espace « naturel » proche qui semble pourtant mal vécu. Ainsi, contrairement à la plupart des périurbains qui donnent l'impression d'une plus grande utilisation des lieux de loisirs (ville centre et périphéries)²³, les ménages modestes installés en lointaine périphérie sont réfractaires aux déplacements, et s'ils décident de s'évader du domicile c'est vers des loisirs de moins en moins payants (cf les figures ?). D'autre part on constate, chez ces ménages, une forte résistance à l'individuation des temps libérés et des pratiques : tout semble se faire là aussi en famille, à la fois peut-être par souci d'économie, et parce que cette entité reste pour eux une valeur refuge, cardinale et inébranlable.

Dans l'ensemble, leur rapport à l'espace de résidence devient de plus en plus difficile à supporter et la gestion de la vie quotidienne est traversée par toutes sortes de tensions, non sans rapport avec la montée des désirs individuels, en particulier ceux des adolescents : « ...des activités, non, non ils ne font rien, non, non, non, je n'ai jamais voulu être un taxi et avoir la contrainte de porter deux gamins à moi et trois gamins à l'autre, j'en ai déjà assez avec l'orthophoniste de la petite et ça me demande une organisation...Ils font des activités à l'école » (P3, F, 42a, employée, Poucharramet).

Dès lors, l'installation tant valorisée, initialement centrée sur l'unité de pratique de la cellule familiale, est confrontée aux exigences des revendications individuelles, fortement réfrénées

²² O. COUTARD, G. DUPUY & S. FOL, « La pauvreté périurbaine : dépendance au local ou dépendance automobile », *Espaces et Sociétés*, n° 108-109, 2002

²³ A ce titre, voir les travaux de : M.C. JAILLET, L. ROUGE et C. THOUZELLIER « L'émergence de nouvelles urbanités dans les modes de vie périurbains », intervention au colloque du PUCA *La ville sans borne*, 2004 et F. ESCAFFRE, *Espaces publics urbains et pratiques ludo-sportives, caractères socio-spatiaux signifiants. L'exemple de l'agglomération toulousaine*, thèse en cours en géographie-aménagement, CIRUS-CIEU, UTM

chez les plus modestes. Comme c'est par exemple le cas pour une des personnes interviewées qui fréquentait assidûment les espaces d'activités de son lieu de vie précédent, dans laquelle il trouvait tout ce dont il avait besoin, et qui développe un discours dans lequel il dénonce la commune de résidence actuelle qui ne propose à ses yeux « *rien de bien intéressant* » et qui ne retourne plus vers son ancienne résidence du fait du déplacement et de son coût. Pour beaucoup de familles les activités hors-travail restent peu nombreuses et exceptionnelles. Les limitations financières sont un frein à la réalisation des loisirs, qui ont un coût lié au transport et à l'activité. Les plus modestes, d'entre elles, revendiquent, voire encouragent alors les loisirs de proximité. Ils se défendent de la faiblesse de leurs relations sociales en mettant en avant leur caractère « plus famille » et en affirmant qu'ils préfèrent recevoir : « *Je préfère qu'on vienne nous voir ici* » (Lh7, H, 42 a, Ouvrier, Le Lherm). Pourtant, ils laissent entrevoir, à ce sujet, une autre réalité.

Concernant la pesanteur du temps quotidien consacré à se déplacer, elle explique pour beaucoup leur envie de ne pas « bouger » le week-end, quand pour d'autres, la représentation est fortement différenciée entre une semaine « sous pression » et deux jours de « liberté », où, si malgré tout ils prennent la voiture, ce n'est plus alors sous l'effet d'une contrainte. En effet, cette sortie est attendue et reste pour l'épouse la seule occasion de quitter un peu le domicile et l'environnement local. Cet état de quasi-dépendance de l'épouse, puisque sans voiture et/ou sans permis de conduire, développe chez elle un sentiment nostalgique de la localisation antérieure et un ennui certain. Cette différenciation sexuée des modes de vie n'est pas observée dans d'autres contextes périurbains, et en particulier pour les femmes « au foyer » installées dans le périurbain de l'agglomération. En effet, pour elles, les courses sont l'occasion de déplacements fréquents vers des lieux plus variés, en fonction de la qualité des produits recherchés ou simplement pour sortir de la maison et vaquer à des activités en y associant des mini-déplacements à fonction commerciale.

Soulignons que ces décalages entre l'espoir d'une vie plus tranquille et plus rassurante véhiculée par le modèle de la maison individuelle périurbaine et la réalité finit par provoquer un rejet de tout ce qui les environne et un repli encore plus marqué sur l'univers du logement²⁴. Ces ménages manifestent par biens des signes, l'abandon, le souci de protection et la peur des autres ; ce que F. Moncomble nomme à propos de quelques habitants des quartiers d'habita social « *la déliaison* »²⁵.

L'installation en périurbain lointain est donc bien susceptible de provoquer, chez des ménages moins favorisés et tout aussi soucieux que les autres de ne plus avoir à subir un logement et/ou un environnement urbain insatisfaisant, une « rupture » autant spatiale que sociale. Ici aussi, comme le dit J. Roux à propos des sociabilités dans les quartiers de la rélégation, « *la ville est en panne d'elle-même, elle ne fait pas faire ce qu'elle est censée faire : du lien* »²⁶. Dans un même mouvement, l'urbain, d'un côté libère, de l'autre « enkyste » des individus.

Toutes ces observations, bien que dans des contextes spatiaux différents, présentent des situations sociales pour partie semblables et confirment les pistes lancées par une recherche

²⁴ Cf. la thèse de L. ROUGE, op. cit et M.C. JAILLET, L. BREVARD & L. ROUGE, « Le périurbain, terrain d'aventure politique pour les classes moyennes ? », in *Pouvoirs Locaux*, n°56, 2003, p.25

²⁵ F. MONCOMBLE, *La déliaison. La politique de la ville en question ?*, L'harmattan, Col. Logiques Sociales, 2001.

²⁶ J. ROUX, « Maintenir le lien avec les quartiers sensibles : le mouvement des femmes relais et l'association « les voisins » à St Etienne », in *Ce qui nous relie*, A. MICOUD & M. PERONI (Dir.), Ed. de L'Aube, 2000, p.112

du CERUR à propos des pratiques de loisirs des ménages de Lorient. Selon cette recherche, « *s'il existe des variations de pratiques de lieux qu'on peut attribuer aux discriminants sociaux et démographiques classiques, tels que le genre, l'âge, la position sociale, les revenus, il s'avère que pour une part, la situation résidentielle va façonner également les modes d'usages de la ville, et notamment les pratiques liées aux lieux du temps libéré.* »²⁷. De ce fait, les réponses à apporter doivent prendre en considération à la fois ces similitudes sociales et ces différences spatiales.

3. Des territoires d'action pertinents

Ainsi, comme nous l'avons montré en première partie, plusieurs parcs sociaux étanches les uns aux autres coexistent dans l'aire urbaine toulousaine. Or, depuis la LOV et les PLH, les EPCI ont en charge de garantir la cohésion socio-urbaine et donc d'acter la diversité sociale à cette échelle. Mais quand une aire urbaine, comme celle de Toulouse avec 342 communes, contient plusieurs structures intercommunales et des communes isolées, la coexistence de plusieurs regards et d'intentions politiques différentes perdure²⁸.

Sans vraiment tenir compte de ce contexte, la loi Borloo, par la mise en place d'une politique de rénovation urbaine, propose une réponse avant tout spatiale aux problématiques sociales de la ville. Le relogement induit par les démolitions est certes accompagné mais contraint, l'unique ressort individuel reste le marché privé, aujourd'hui dans une situation de forte tension. En effet, tandis que les prix de l'immobilier ont doublé en cinq ans, l'offre locative sociale n'a cessé de se réduire. Quant à l'accession sociale à la propriété, si elle a à jouer un rôle, doit-elle le faire à n'importe quel prix pour les ménages?

En plus de ces limites, la gestion intercommunale et la mise en œuvre des principes de loi Borloo ne s'appliquent à résoudre la question de l'habiter des familles modestes qu'en se focalisant sur leur logement. Les quelques éléments d'analyse de leurs mobilités et de leurs loisirs apportent un éclairage incitant à élargir la réflexion. Faciliter les mobilités en aménageant des infrastructures efficaces apparaît ainsi comme une initiative indispensable pour relier les territoires périurbains lointains au reste de la ville. Mais plus que d'une simple création d'infrastructure, ce qui est fondamentalement en jeu c'est de créer des lieux de frottement et de rencontre, producteurs de sens. Ce type de réponse est foncièrement adapté aux caractéristiques des espaces périurbains mais ne correspond pas à la situation des quartiers de grands ensembles. Là, les infrastructures y existent mais elles ne permettent pas pour autant de relier les populations de ces quartiers au reste de la société urbaine. La production d'espaces publics dans, mais surtout à l'orée, de ces quartiers peut donc encore être considérée comme un véritable enjeu.

²⁷ G. DARRIS et alii, *Usages sociaux et représentations des lieux du temps libéré dans l'agglomération de Lorient*, rapport pour le PUCA, CERUR, 2000, p.53

²⁸ P. de SORBIER, *La construction des politiques d'agglomération et la question du logement social*, thèse en cours en géographie-aménagement, CIRUS-CIEU, UTM.

Localisation des terrains d'études au sein des entités intercommunales à taxe professionnelle unique de l'aire urbaine toulousaine

